

Conditions Générales de Vente Multi-Produits KATAPULTE 2012-2015



Sommaire

1.	Conditions générales – Conditions particulières.....	2
2.	Le Souscripteur	3
3.	Acceptation.....	3
4.	Modifications – Transfert des droits	3
5.	Durée – Début – Date Anniversaire.....	4
6.	Annulation / Rétractation – Résiliation-Litiges	4
7.	Contenu.....	4
8.	SEO (Search Engine Optimisation) :	5
9.	SEA (Search Engine Advertising) :	5
10.	Délais de livraison.....	6
11.	Propriété Intellectuelle.....	6
12.	Abonnements	6
13.	Paiement (prix Hors TVA).....	7
14.	Garantie	7
15.	Protection de la vie privée	8
16.	Bonne foi – Validité.....	8
17.	Modification unilatérale des conditions générales.....	9
18.	Loi Applicable – Jurisdiction Compétente.....	9
19.	Clause limitative de responsabilité.....	9
20.	Force majeure.....	10
21.	Acceptations spéciales	10

1. Conditions générales – Conditions particulières

Les présentes conditions générales de vente (les « Conditions générales de vente ») régissent les relations entre KATAPULTE SENC (la « Société ») et le client (le « Client/Souscripteur », collectivement avec KATAPULTE les « Parties ») dans le cadre de la vente de produits et la prestation de services par KATAPULTE, tels que décrits sur la proposition commerciale /le bon de commande (le « Proposition commerciale ou Bon de commande »). Des conditions particulières contractuellement convenues et applicables à un produit KATAPULTE spécifique (les « Conditions particulières ») peuvent compléter ou modifier les Conditions générales de vente.

Dans le cadre de la création de sites internet ou d'applications web (marchandes ou non), le client versera un premier acompte de 30% du montant TTC de sa commande lors de la signature du Bon de commande. Le client s'acquittera d'un second acompte de 30% à la validation de la maquette de son site/application. L'équipe technique de KATAPULTE travaille conjointement avec le client à l'élaboration de la maquette, sollicitant l'approbation de ce dernier à chaque étape du processus de création du site/application. Sauf notification expresse écrite du client, les étapes qui sont soumises à son approbation sont considérées comme validées par l'équipe technique. Le solde du montant de la commande restant dû (40%) sera payé à la société une fois le projet terminé et avant la mise en ligne (livraison au client) du site/application. Une fois un projet fini, le client recevra un e-mail lui notifiant la mise en ligne de son site ou application. La date de ce mail fixera le départ de tout forfait annuel d'hébergement internet ou de référencement presté par KATAPULTE.

Dans le cadre de forfaits d'hébergement internet, sauf conditions particulières, la première année d'hébergement sera payée par le client avant la mise en ligne (livraison) de son site/application.

Dans le cadre de forfaits de référencement, sauf conditions particulières, la première année de référencement sera payée par le client avant la mise en ligne (livraison) de son site/application.

Le service de référencement est conclu sous forme de forfait annuel reconductible tacitement. Toute résiliation du forfait de référencement devra se faire au plus tard deux mois avant l'échéance du dit forfait par lettre recommandée avec accusé de réception (voir article 6).

Dans le cadre de création de supports publicitaires donnant lieu à impression, la totalité du montant de la commande devra être payée par le client lors de la signature de la proposition commerciale/bon de commande.

Le développement, suivi, formation et autres services prestés par KATAPULTE seront facturés au taux horaire indiqué sur la proposition commerciale/bon de commande. Un acompte de 30% sera payé par le client à la signature du bon de commande.

Les Conditions générales de vente ensemble avec les Conditions particulières et le Bon de commande forment le contrat (le « Contrat »).

Les Conditions générales de vente et les Conditions particulières sont seules applicables et priment impérativement sur toutes autres conditions du Souscripteur et de tout autre opérateur/fournisseur de services de téléphonie mobile. Lorsque des éléments d'information ou de description pouvant être compris dans une publicité, une documentation ou la liste des prix remise au Souscripteur, d'une part, et le Contrat, d'autre part, divergent ou se contredisent, les Conditions particulières et les Conditions générales de vente priment et sont d'application.

2. Le Souscripteur

Le Souscripteur désigne le client, le demandeur d'abonnement, l'utilisateur de systèmes et plateformes électroniques élaborés, installés et mis à disposition par KATAPULTE, par identification électronique, par nom d'utilisateur et mot(s) de passe, par tout procédé similaire ou assimilable, et par tout autre moyen d'accès, ainsi qu'en général toute personne physique ou morale contractuellement liée envers KATAPULTE.

KATAPULTE considèrera que le Souscripteur est le signataire autorisé ayant signé le Bon de commande, reconnaissant le cas échéant agir en vertu d'un mandat et dans les limites de celui-ci, respectivement agissant en qualité de porte-fort pour le Souscripteur ci-dessus désigné. Toute modification de quelque nature que ce soit concernant un Souscripteur personne morale, en particulier son actionnariat ou son organe de gestion, survenue postérieurement à la signature du Bon de commande n'est pas opposable à KATAPULTE.

3. Acceptation

Chaque client qui s'engage contractuellement avec KATAPULTE reconnaît avoir pris connaissance des Conditions générales de vente et le cas échéant des Conditions particulières de la société au préalable, disponibles, entre autre, sur le site internet de KATAPULTE. Les Conditions générales de vente et les Conditions particulières sont systématiquement communiquées, adressées ou remises à chaque Souscripteur pour passer commande. La signature du Bon de commande par le Souscripteur vaut à son égard déclaration de prise de connaissance et acceptation sans réserve de l'intégralité des Conditions générales de vente et des Conditions particulières. La signature du Bon de commande vaut à l'égard des deux Parties engagement ferme et définitif, sans préjudice du droit de rétractation du Souscripteur tel qu'énoncé à l'article 6 des Conditions générales de vente. La commande sera constatée par l'envoi de la facture (la « Facture »), et de manière facultative par l'envoi d'un courrier de confirmation de commande (le « Courrier de confirmation »).

Dans l'hypothèse où l'une des clauses du Contrat deviendrait nulle et non avenue par un changement de législation, de réglementation ou par une décision de justice, cela ne saurait en aucun cas affecter la validité et le respect des autres clauses du Contrat, notamment des Conditions générales de vente ou des Conditions particulières. Si une condition n'était pas explicitement mentionnée dans le Contrat, KATAPULTE entend se référer aux usages en vigueur dans le secteur de la vente à distance applicables aux sociétés établies et ayant leur siège social au Grand-Duché de Luxembourg.

Le fait que KATAPULTE ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des clauses des Conditions générales de vente ou des Conditions particulières ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de ladite clause.

4. Modifications – Transfert des droits

KATAPULTE s'efforcera de prendre en compte, dans les meilleures conditions et si le calendrier de fabrication le permet, toute modification souhaitée par le Souscripteur.

Les droits et obligations découlant du Contrat ne peuvent être transmis à un tiers par le Souscripteur qu'après autorisation écrite préalable de KATAPULTE.

En cas de transfert, pour les prestations en ligne, de l'hébergement d'un site internet ou d'un nom de domaine à un autre fournisseur, KATAPULTE veillera à en informer le Souscripteur un mois au moins avant la date prévue pour ledit transfert. A défaut de refus écrit de la part du Souscripteur endéans les 25 jours suivants la date d'envoi de la lettre d'information de KATAPULTE, le Souscripteur sera réputé avoir approuvé ledit transfert, y compris le transfert à cet autre fournisseur des données personnelles le concernant.

5. Durée – Début – Date Anniversaire

La commande est souscrite pour une durée initiale de 12 mois, sauf disposition contraire mentionnée sur le Bon de commande.

La date du départ du Contrat (la « Date de départ ») sera réputée être le jour de la signature du Bon de commande.

Dans le cadre d'un premier forfait (référencement ou hébergement) découlant de la création d'un nouveau site internet ou d'une nouvelle application, la date de départ ou date anniversaire sera considérée celle de la notification écrite par KATAPULTE au client de la mise en ligne de son produit internet (site ou application).

Le Contrat sera renouvelé tacitement à l'Echéance à moins qu'il ne soit résilié par le Souscripteur dans les conditions énoncées à l'article 6 des Conditions générales de vente.

6. Annulation / Rétractation – Résiliation-Litiges

Rétractation – Toute demande d'annulation du Contrat faite par le Souscripteur devra être exprimée par courrier recommandé avec accusé de réception à KATAPULTE. Toute commande peut être annulée par le Souscripteur, sans frais pour celui-ci, dans un délai de 8 jours ouvrables à compter du jour de la signature du Bon de commande.

Passé ce délai, le Contrat devient ferme et irrévocable et ne pourra plus être annulé, partiellement ou totalement, sauf accord écrit contraire signé entre les Parties.

Le délai de rétractation de 8 jours n'est également plus applicable pour le Bon de commande signé en annulation et remplacement d'un bon de commande précédemment signé avec le même Souscripteur.

En cas d'annulation du Contrat en cours pour lequel des acomptes ont été payés par le Souscripteur, ce dernier autorise expressément KATAPULTE à utiliser le solde éventuel des fonds versés pour compenser les sommes dues à KATAPULTE au titre d'autres conventions signées avec le même Souscripteur.

Résiliation – Pour le Contrat renouvelable par tacite reconduction, la résiliation à l'initiative du Souscripteur devra intervenir par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard 2 mois avant l'Echéance. A défaut d'une résiliation adressée dans les formes et délai requis, le Contrat sera reconduit tacitement pour une même durée.

Pour le Contrat à durée déterminée, au-delà du délai de rétractation de 8 jours, aucune résiliation ne peut plus intervenir, sauf accord contraire des Parties. Dans cette hypothèse, le Souscripteur devra verser une indemnité de résiliation égale à 30% du montant total de la commande.

Cessation d'activité du Souscripteur – La cessation d'activité du Souscripteur n'est pas assimilable à une cause de résiliation automatique du Contrat, sauf convention préalable contraire entre les Parties.

7. Contenu

Le Souscripteur garantit la sincérité, l'exactitude, et la légalité de toutes les informations soumises et de toutes les déclarations faites dans le cadre du Contrat.

L'ensemble des formats, des produits, et des réalisations restent la propriété de KATAPULTE. Toute publication ou utilisation de ces formats est interdite sauf accord préalable écrit de KATAPULTE.

KATAPULTE se réserve le droit de collaborer à des sociétés de production tiers dans le cadre de l'élaboration d'œuvres publicitaires.



Développement & Communication

Toute reproduction, sonore (bruitage et musique) et visuelle, de l'œuvre publicitaire ainsi que l'utilisation de l'œuvre (musique, images et logos animés) sous quelque forme que ce soit, en particulier sous forme de produits dérivés sont strictement interdites, sauf accord écrit préalable de la société productrice.

La diffusion de l'œuvre en dehors du cadre fixé par le Contrat requiert l'accord écrit préalable de KATAPULTE et de la société productrice.

Le Souscripteur s'engage à fournir toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de ses prestations par KATAPULTE, il s'engage en outre à fournir des informations justes, sincères et actuelles. Le Souscripteur se fait un devoir de réactualiser ces informations le cas échéant.

Les mentions, documents, textes, logos, etc. . . et/ou matériaux à insérer et à publier conformément au Bon de commande seront publiés en l'état et le Souscripteur supportera seul la responsabilité du contenu. Le Souscripteur décharge expressément la Société de tout contrôle et de toute responsabilité quant au contenu des informations à référencer, particulièrement des sites référencés (informations, images, sons, textes, vidéo, etc. . .). Il s'engage à ce que le contenu de son site, référencé par KATAPULTE, respecte les directives, lois et règlements applicables, notamment au Luxembourg, y compris, de façon non limitative, les lois et règlements concernant la propriété intellectuelle, la protection des données nominatives, la protection des mineurs, les flux transfrontières de données, les libertés publiques, la protection des consommateurs. KATAPULTE ne saurait en aucun cas être tenu responsable du contenu du site référencé ou mis en ligne pour le compte de son client.

KATAPULTE ne publiera pas les commandes contraires notamment à l'ordre public, aux bonnes mœurs ainsi qu'aux lois et règlements en vigueur, particulièrement en matière de droit de la concurrence. KATAPULTE retirera immédiatement toute publication dont elle constatera qu'elle contrevient ou risque de contrevir à l'ordre public, aux bonnes mœurs ainsi qu'aux lois et règlements en vigueur. Le Contrat sera immédiatement résilié, sans mise en demeure préalable, sans indemnité au profit du Souscripteur et sans préjudice de toute autre voie d'action. En tout état de cause, le solde restant dû, le cas échéant, sera immédiatement exigible.

Le Souscripteur s'engage irrévocablement à tenir KATAPULTE quitte et indemne à première demande en cas de condamnation trouvant sa source dans le contenu de l'insertion, annonce ou parution, en particulier en cas de condamnation à des dommages-intérêts.

Ne contrôlant en aucune manière la façon d'indexer les sites internet par les moteurs de recherche, KATAPULTE ne répond que d'une obligation de moyens dans le positionnement des résultats de ceux-ci.

8. SEO (Search Engine Optimisation) :

KATAPULTE se réserve le droit de collaborer à des sociétés tiers partenaires pour l'exécution des services SEO.

Le Souscripteur déclare avoir accès au code source des pages de son site et déclare avoir les compétences requises (personnellement ou par une tierce partie) pour mettre en application les conseils fournis par KATAPULTE, ses partenaires et sous-traitants. Les frais qui pourraient en résulter seront entièrement supporter par le Souscripteur. En aucun cas KATAPULTE ne prendra en charge les frais liés aux modifications qui en résulteraient. Dès lors, le Souscripteur reste seul responsable de la mise en œuvre des recommandations et d'éventuels problèmes qui pourraient en résulter.

9. SEA (Search Engine Advertising) :

KATAPULTE se réserve le droit de collaborer à des sociétés tiers partenaires pour l'exécution des services SEA.



Développement & Communication

KATAPULTE ne garantit en aucun cas un nombre minimum de visites sur le site du Souscripteur, ou un nombre de ventes ou de contacts minimum.

Le nombre de visites mentionné dans le Bon de commande est donné à titre purement indicatif. Il ne s'agit en aucun cas d'un engagement de la part de KATAPULTE à garantir ce résultat. Le Souscripteur ne pourra dès lors poursuivre la Société si le nombre de visites réalisées est inférieur.

Les interruptions subies par les services de KATAPULTE, et liées entre autres à la maintenance du réseau, à des problèmes réseau indépendants à KATAPULTE, à des cas de force majeure ou à tout autre événement y assimilable, ne sauraient être imputées à KATAPULTE. Le Souscripteur décharge également la Société de toute responsabilité à l'égard des éventuels dommages qui pourraient résulter de ces interruptions.

10. Délais de livraison

Les délais de livraison sont donnés à titre indicatif, une avance ou un retard dans la sortie de presse ne pouvant justifier l'annulation de la commande, sauf si cette date constituait une condition essentielle du Contrat pour le Souscripteur et apparaissait comme telle sur le Bon de commande.

La création de sites internet et d'application web est réalisée dans un délai de 3 semaines ouvrées à partir du moment où KATAPULTE est en possession de tous les éléments requis par ses soins pour l'élaboration du produit. Ce délai vient s'ajouter au temps pris par le client pour valider des éléments constitutifs du produit (ex : logo).

Aucune des Parties ne sera tenue pour responsable vis-à-vis de l'autre des retards ou empêchements dans l'exécution d'une obligation née du Contrat qui seraient imputables à la survenance d'un cas de force majeure.

11. Propriété Intellectuelle

Les informations délivrées par KATAPULTE dans le cadre du Contrat restent sa propriété intellectuelle exclusive. Les informations sont réservées à l'usage exclusif du Souscripteur au sens strict du terme, à l'exclusion de tout tiers, notamment filiale, groupe d'intérêt, membres, adhérents etc. . .

Le Souscripteur s'interdit toutes formes de vente, location, commercialisation directe ou indirecte, de cession à des tiers à titre gracieux ou onéreux et s'engage à n'utiliser les informations qui lui ont été vendues que pour atteindre les buts ayant un rapport direct avec l'objet social de son entreprise.

Il est expressément stipulé entre Parties que l'emploi abusif d'informations obtenues grâce au Contrat expose ses auteurs à des poursuites judiciaires.

12. Abonnements

Dans l'hypothèse où la prestation s'effectue mensuellement par abonnement les conditions de résiliation de l'article 6 des Conditions générales de vente sont applicables.

13. Paiement (prix Hors TVA)

La Facture est payable au Luxembourg endéans les 30 jours à la date de réception sauf modalités particulières mentionnées sur le Bon de commande et sauf paiement d'un site internet ou d'une application web, dont les modalités de paiement sont décrites dans l'article 1.

KATAPULTE Luxembourg s'engage à respecter ses tarifs sur une durée d'un mois à compter de l'émission de l'offre de service ou du Bon de commande, à l'exception des tarifs des sociétés partenaires ou sous-traitants qui seront immédiatement répercutés au Souscripteur.

Le Souscripteur autorise expressément KATAPULTE à utiliser le solde éventuel des fonds versés pour compenser des sommes dues à KATAPULTE à titre d'autres conventions signées avec le même Souscripteur.

En tout état de cause, l'intégralité des éventuels frais bancaires sont à la charge du Souscripteur.

Défaut et retard de paiement – En cas de retard de paiement, KATAPULTE pourra suspendre l'accès aux services de communication Internet ainsi que toutes les commandes en cours, jusqu'au paiement complet des sommes dues, sans préjudice de toute autre voie d'action, sans indemnité au profit du Souscripteur.

Lorsque le paiement est échelonné, le non-paiement d'une seule échéance rend immédiatement exigible le paiement à la Société de la totalité du solde dû, sans mise en demeure préalable. En tout état de cause, l'intégralité des éventuels frais bancaires seront à la charge du Souscripteur.

A défaut de paiement à l'échéance, s'appliqueront de plein droit des intérêts de retard fixés au taux directeur de la Banque Centrale Européenne majorés de la marge à la date de la Facture, et ce en application des dispositions de la Loi du 18 avril 2004 relative aux délais de paiement et aux intérêts de retard (ci-après « la Loi »). Ces pénalités de retard seront automatiquement et de plein droit acquises à la Société sans formalités ni mise en demeure.

Le Contrat pourra enfin être résilié de plein droit par KATAPULTE, 7 jours après mise en demeure de payer restée infructueuse, sans indemnité et sans préjudice du paiement des sommes restant dues au titre du Contrat. La résiliation pourra frapper non seulement la commande en cause, mais également toutes les commandes impayées même non échues.

Tout retard ou défaut de paiement entraînera également l'application de plein droit d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de EUR 150, cette somme ne couvrant pas les frais de poursuites et autres frais procéduraux tels les frais d'huissiers ou les frais de justice.

Clause pénale pour retard de paiement – En cas de retard de paiement, après mise en demeure restée infructueuse, le Souscripteur paiera à KATAPULTE, en sus des sommes dues, à titre de pénalité liée à ce retard de paiement, un montant forfaitairement fixé à 10% (dix pour cent) du montant total de la Facture.

14. Garantie

Par la signature du Contrat, le Souscripteur garantit avoir les capacités de règlement suffisantes pour assurer la couverture de la créance de KATAPULTE.

En cas de défaillance du Souscripteur pour une quelconque raison (notamment en cas de défaut de paiement de la Facture), le signataire autorisé, agissant en qualité de porte-fort au sens de l'article 1120 du Code civil, reste tenu personnellement de l'exécution des engagements souscrits, et notamment du paiement.

15. Protection de la vie privée

Le Souscripteur consent expressément à ce que ses données personnelles fassent l'objet d'un traitement informatique. KATAPULTE s'engage à respecter les dispositions légales en vigueur, en particulier la loi du 2 août 2002 relative à la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel (la « Loi de 2002 »). Le Souscripteur a un droit d'accès, d'opposition et de rectification de ces informations. Toute demande de modification devra être formulée par écrit et signée par le Souscripteur. Les modifications apparaîtront sur les annuaires papier uniquement l'année suivant la demande du Souscripteur.

Les informations sur Internet seront, quant à elles, modifiées dans les plus brefs délais. L'ensemble des données personnelles est susceptible d'être conservé au moins 5 (cinq) ans après la fin de la relation contractuelle avec le Souscripteur. Une Plateforme Internet sera mise à disposition du Souscripteur afin de lui permettre d'avoir accès en permanence à ses données.

Le Souscripteur engage sa responsabilité sur les modifications demandées ou effectuées avec un login et un mot de passe personnel. Le Souscripteur reconnaît avoir été rendu attentif au fait que chaque modification demandée et/ou apportée risque d'avoir éventuellement un impact sur l'entièreté du programme (imprimé et on-line). Il dégage dès lors KATAPULTE de toute responsabilité quant aux altérations du programme.

Le Souscripteur marque expressément son accord pour que ses données puissent être communiquées :

- (i) aux tribunaux ou arbitres en cas de litige ;
- (ii) à une société de recouvrement ou à un huissier de justice dans le cadre du recouvrement d'une facture impayée ;
- (iii) à un bureau de la population, afin de retrouver le Souscripteur qui aurait omis de communiquer son changement d'adresse à la Société ;
- (iv) à toute autre entité dans le cadre de l'exécution du Contrat.

Pour tout traitement de données à caractère personnel, KATAPULTE déclare avoir effectué une notification à la Commission Nationale pour la Protection des Données, conformément aux termes des articles 12 et 13 de la Loi de 2002.

Les présentes dispositions s'appliquent à tous les services de KATAPULTE.

16. Bonne foi – Validité

Le Contrat et les Conditions générales de vente contiennent et exposent l'intégralité des intentions des parties et prévalent sur toute autre convention, entente ou arrangement oral ou écrit, relatifs ou connexes à l'objet même du Contrat.

Nulle partie ne sera fondée à se prévaloir d'un contrat, entente ou arrangement auquel il ne serait pas fait expressément référence dans le Contrat.

Le Contrat ne pourra pas être amendé, sinon par un écrit, signé par les Parties ou par des représentants des Parties dûment autorisés à cet effet.

Toutes modifications apportées aux clauses et conditions du contrat si elles ne sont pas confirmées par écrit, seront nulles et sans effet.

Dans l'hypothèse où l'une des clauses du Contrat deviendrait nulle et non avenue par un changement de législation, de réglementation ou par une décision de justice, cela ne saurait en aucun cas affecter la validité et le respect des autres clauses du Contrat, notamment des Conditions générales de vente ou des Conditions particulières. Si une condition n'était pas explicitement mentionnée dans le Contrat, KATAPULTE entend se référer aux usages en vigueur dans le secteur de la vente à distance applicables aux sociétés établies et ayant leur siège social au Grand-Duché de Luxembourg.

Le fait que KATAPULTE ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des clauses des Conditions générales de vente ou des Conditions particulières ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de ladite clause.

17. Modification unilatérale des conditions générales

La version actuelle des Conditions générales est publiée sur le site internet de KATAPULTE. KATAPULTE se réserve le droit de procéder à des modifications des Conditions générales de vente et des Conditions particulières. KATAPULTE publie en ligne les modifications apportées aux Conditions générales de vente et aux Conditions particulières et y insère les références de changement à la version précédente, au moins six jours avant la mise en vigueur, et au plus une fois par trimestre.

Le Souscripteur recevra les Conditions générales de vente et/ou les Conditions particulières modifiées par email. A défaut de refus écrit et motivé de sa part, endéans les 25 jours suivants la date d'envoi de l'email d'information, le Souscripteur sera réputé avoir pris connaissance et approuvé sans réserves l'intégralité des nouvelles Conditions générales de vente et/ou Conditions particulières

18. Loi Applicable – Juridiction Compétente

Le Contrat, en ce compris les Conditions générales de vente et les Conditions particulières, est exclusivement régi par les lois du Grand-duché de Luxembourg et sera interprété conformément à celles-ci. Il est expressément convenu que tous litiges découlant du Contrat, dont les Conditions générales de vente et les Conditions particulières, sont de la compétence exclusive des tribunaux de Luxembourg ville. En cas de litige, le Souscripteur s'adressera en priorité à KATAPULTE pour obtenir une solution amiable.

19. Clause limitative de responsabilité

En aucun cas la Société sera tenue à la réparation des dommages indirects ou consécutifs à la livraison du produit ou la prestation du service.

Par ailleurs, la Société ne peut, sauf faute grave ou commise dans l'intention de nuire, dûment constatée par le jugement final d'une juridiction compétente, être tenue responsable ni des dommages (in)directs ni de la perte de chance de réaliser des bénéfices, consécutifs au non-fonctionnement ou au fonctionnement défectueux d'un réseau de communication Internet, de ses installations et équipements.

La responsabilité de KATAPULTE pourra être recherchée endéans un délai d'une année suivant la date à laquelle le Souscripteur a eu connaissance ou aurait dû raisonnablement avoir connaissance de l'exécution fautive du Contrat par KATAPULTE.

La réparation totale susceptible d'être due par KATAPULTE en cas de mise en jeu de sa responsabilité par le Souscripteur, quels qu'en soient les fondements, ne pourra en aucun cas excéder le montant versé par le Souscripteur pour l'obtention du produit ou des services ayant provoqué les dommages.

20. Force majeure

Aucune des Parties ne sera tenue pour responsable vis-à-vis de l'autre des retards ou empêchements dans l'exécution d'une obligation née du Contrat qui seraient imputables à la survenance d'un cas de force majeure, tel qu'habituellement reconnu par la jurisprudence.

Sans que cette liste ne soit exhaustive, sont notamment considérés comme cas de force majeure déchargeant KATAPULTE de son obligation de prêter le service ou de livrer le produit pendant la durée de leur existence : la grève totale ou partielle survenant chez KATAPULTE, ses sous-traitants ou fournisseurs, l'inondation, les explosions, les incendies, le gel prolongé, les accidents d'exploitation ou de fabrication chez KATAPULTE, ses sous-traitants ou partenaires, les guerres, les attentats, les émeutes, les catastrophes, les perturbations dans les réseaux de communication en particulier Internet, tout autre événement généralement quelconque d'ordre politique, économique, social ou naturel de nature à troubler, à désorganiser ou interrompre totalement ou partiellement les services de communication Internet, alors même que ces événements ne seraient pas de force majeure.

La force majeure suspend les obligations nées du Contrat pendant la durée de son existence. Toutefois, si le cas de force majeure avait une durée d'existence supérieure à quatre-vingt dix (90) jours consécutifs, il ouvrirait droit à la résiliation de plein droit du Contrat par l'une ou l'autre des parties, huit jours après l'envoi d'une notification par lettre recommandée avec avis de réception.

21. Acceptations spéciales

Les Parties reconnaissent que les articles 1,4, 5, 6, 10, 12, 13, 16, 17, 18, 19, 20 et 21 du Contrat ont fait l'objet de négociations et de discussions particulières et elles marquent leur acceptation spéciale quant à ces clauses qu'elles déclarent bien connaître.